

## MOTION D'AJOURNEMENT

● (2200)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES ENQUÊTES SUR LES INFORMATIONS DONNÉES AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX SUR LES MINISTRES

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, le 11 septembre dernier, je posais au très honorable premier ministre une question qui, à mon sens, avait une importance générale très grande, sinon extraordinaire, puisqu'elle avait trait à l'intégrité et à l'honnêteté des membres d'un gouvernement d'une province quelconque du Canada. Au fait, je demandais au très honorable premier ministre s'il pourrait indiquer à la Chambre quelle politique il suivait lorsqu'il s'agissait d'informer ses collègues, premiers ministres des autres provinces, lorsque le gouvernement ou le très honorable premier ministre, par l'intermédiaire, soit du solliciteur général, soit de la Gendarmerie royale du Canada, était mis au courant de certains faits relativement à des actions qui avaient été commises par des membres d'un cabinet d'un gouvernement provincial.

Bien sûr, cette question générale avait pour but de permettre aux députés et, par le fait même, à toute la population canadienne, d'être au courant de la façon dont on procède, lorsqu'on a ainsi en sa possession des renseignements particuliers, lesquels pourraient révéler l'existence de situations compromettantes pour ceux qui ont en main les destinées d'une province.

A mon avis, ce sujet même prouve l'importance de cette question.

Monsieur le président, je continuais en posant une question bien précise, cette fois-là, alors que je demandais, et je cite:

Est-ce qu'au mois d'octobre 1970, le premier ministre était au courant des résultats...

... d'une certaine enquête menée dans la province de Québec, conjointement par la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté du Québec, relativement à certaines rencontres qu'aurait eues l'ex-ministre du cabinet Bourassa, Pierre Laporte, avec certains membres qui sont compromis dans le monde du crime organisé?

Pourquoi nous est-il nécessaire de connaître ces détails? Monsieur le président, à mon avis, dans ce cas particulier, il était d'une extrême importance d'obtenir ce renseignement. On se souvient des malheureux événements d'octobre 1970 au Québec. A ce moment-là, non seulement le gouvernement, mais le Parlement ont convenu, par exemple, d'appliquer les mesures de guerre, d'adopter une loi spéciale sur les mesures d'urgence, et il s'est avéré depuis qu'il ne s'agissait en fait que d'une petite poignée de «rien.» Quelques individus avaient réussi à faire «attraper un bon rhume» au gouvernement, à semer la crainte, et même la panique, non seulement au Québec, mais dans, tout le reste du pays.

Si au moment où l'on avait à décider du sort d'une personne qui s'appelait Pierre Laporte, on était au courant de certains agissements qui pouvaient être qualifiés de compromettants, il est à se demander si les décisions prises par le gouvernement ne pouvaient pas être influencées par cette situation particulière.

## Ajournement

Or, je pense qu'il est de mise de savoir quelle est la politique du chef du gouvernement du Canada dans de telles situations. Est-il de son devoir, dès qu'il est au courant de certaines choses douteuses, d'aviser qui de droit, afin de protéger la population canadienne, puisque, de quelque province qu'on soit, il est extrêmement important que la population puisse se fier à l'intégrité de ceux qui tiennent en main l'administration du pays?

C'était la raison de ma question, monsieur le président, et elle a, à mon sens, une portée historique, puisque tôt ou tard des révélations seront faites à ce sujet, et je pense en particulier à ce que j'ai lu dans les journaux, il y a environ une quinzaine de jours, au sujet de Paul Rose, accusé du meurtre de Pierre Laporte, et à qui la Gendarmerie royale du Canada aurait enlevé des documents manuscrits où il pouvait décrire toutes les péripéties des malheureux événements d'octobre 1970. On est à ce demander ce que le gouvernement avait à cacher, et c'est la raison pour laquelle je pense que le premier ministre...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, en réponse au député je signalerai que la Gendarmerie royale collabore en réalité très étroitement avec toutes les forces de la police au Canada. L'étendue et la portée de cette collaboration sont très vastes, car elle englobe tous les aspects de la prévention et la détection du crime. Cet échange libre et ininterrompu de renseignements entre les agences de police fait partie intégrante de l'efficacité générale des services de police. Toutefois, la majeure partie de ces renseignements doivent, comme le député en conviendra, j'en suis persuadé, demeurer confidentiels.

Chaque député doit se rendre compte du fait que les questions soulevées à la Chambre concernant toute enquête de la police sont extrêmement délicates et souvent ne facilitent nullement la tâche de nos forces de police dans l'exécution de leurs très importantes et difficiles fonctions. Je conclus donc qu'en général, il serait peu approprié que je donne des précisions au sujet d'une enquête effectuée par la Gendarmerie royale seule ou en collaboration avec d'autres agences de police au Canada.

### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LES PROPOSITIONS AUX É.-U. QUANT AU PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS DU TAPS VERS CHERRY POINT—LA QUESTION DE L'ACHEMINEMENT VIA LE CANADA

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, le 18 septembre lorsque j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) des questions auxquelles il a refusé de répondre, laissant ce soin au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), j'ai demandé au gouvernement de faire une déclaration à l'appel des motions et d'exposer en détail la proposition canadienne à l'égard des livraisons de pétrole canadien à Cherry Point pour empêcher le passage des pétroliers dans ces eaux, et je lui ai demandé de donner à la Chambre l'assurance que cette proposition serait communiquée directement au gouvernement des États-Unis. J'ai terminé par ces mots:

... car plus personne ne croit que le gouvernement se soucie du sort de la côte du Pacifique?

On peut bien se demander pourquoi les gens pensent que le gouvernement ne s'inquiète plus de ce qui se passe sur la côte ouest? On trouvera la réponse dans le document